

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRÊTE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER  
Rue du GRAND JAS, rue du CHATEAU**

**N° 10**

*Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),*

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

*CONSIDÉRANT En raison des travaux effectués rue du CHATEAU rue du GRAND JAS.*

*ARTICLE 1 : En raison des travaux effectués par la société CT BATI TOU rue du CHATEAU rue du GRAND JAS. La circulation et le stationnement seront interdits du 14 janvier 2025 au 17 février 2025.*

*ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, les résidents seront chargés de la signalisation (panneaux et barrières).*

*ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

*ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:*

*- Monsieur le Policier Municipal.*

*ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

*Fait en Mairie, le 13 janvier 2025.*

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ  
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

